

REGLEMENT DE LA 29^{ème} BOUCLE DES COTEAUX

Date de la course : le dimanche 16 novembre 2025

Mail : leszinzinsdubitume@gmail.com

Site : <http://laboucldescoteaux.free.fr>

1. PARCOURS :

- Relais **2x 5,5Km** (D+129) toutes catégories à partir des cadets (U18 – 2009 & 2010)
- **11 km** (D+129m) toutes catégories à partir des cadets (U18 – 2009 & 2010)
- **5 km** (D+60m) toutes catégories à partir des minimes (U16 – 2011 & 2012)
- **1,5 Km** Animation enfants jusqu'aux benjamins (U14 – 2013 & 2014)

2. CATEGORIES D'AGES

3. CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006
Juniors	JU	2007 et 2008
Cadets	CA	2009 et 2010
Minimes	MI	2011 et 2012
Benjamins	BE	2013 et 2014
Poussins	PO	2015 et 2016
École d'Athlétisme	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

4. TARIFS :

- Parcours Relais 2x 5,5km : 9 € / personne
- Parcours 11 km : 12 €
- Parcours 5 km : 10 €
- Parcours 1,5 km (Enfants) : 2 €
- Marche 5 Km : 5 €

5. RENSEIGNEMENTS :

- Téléphone : Patrick au 06 86 37 56 83 ou Thierry au 06 80 99 45 45
- mail : leszinzinsdubitume@gmail.com
- Site internet : <http://laboucldescoteaux.free.fr>

6. INSCRIPTIONS LIMITEES A 500 DOSSARDS :

- **Pas d'inscription le jour de la course**
- Sur le site internet de la course : <http://laboucldescoteaux.free.fr>
- Sur le site internet Chrono-Start : <https://chrono-start.com>
- Sur place la veille à partir de 15 h
- Préinscription remboursée en cas d'absence pour cas de force majeure
- Dossards disponibles le samedi 15 nov. A partir de 14h à la salle des fêtes de Saint Loup Cammas. Le dimanche 16 nov. à la salle des fêtes de Saint Loup Cammas.

REGLEMENT DE LA 29^{ème} BOUCLE DES COTEAUX

7. RASSEMBLEMENT :

- Salle des Fêtes de St-Loup-Cammas le jour de la course à partir de 8h
- Départ à 9 h du 1,5 km (Manifestation enfants)
- Départ à 9h de la marche 5 Km
- Départ à 9 h 30 du Relais, 11 km et 5 km

8. SECURITE :

- PC secours à la Salle des Fêtes : Ambulance et secouristes
- Environ 40 signaleurs, motards sur le parcours - Véhicule ouvreuse et balai
- Présence de 2 policiers municipaux.

9. RAVITAILLEMENT :

- Deux postes de ravitaillement sur le parcours du 11 km : Km 4,4 & Km 9,3
- Parcours en semi-autosuffisance (postes de rafraichissement uniquement inclus avec les postes de ravitaillement)
- Un poste de ravitaillement à l'arrivée de chaque parcours.

10. ASSURANCE :

- Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance (responsabilité civile) auprès de la MAAF
- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties attachées à leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

11. LICENCE ou PPS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence FFA (Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise et Licence Athlé Running) de la saison en cours.

Ou

- D'une attestation PPS (Parcours de Prévention Santé) obtenue sur le site <https://pps.athle.fr> valable 3 mois

12. RECOMPENSES :

- Un tee-shirt offert à tous les participants du 5,11, Relais et marche
- Classement scratch, catégories et équipes
- Le premier de chaque catégorie (trophées, coupes)

13. RESULTATS :

- Les classements complets seront disponibles à la fin de la course
- Site internet : <http://www.runningmag.fr>
- Site internet : <http://laboucleDESCOTEAUX.free.fr>
- Demandes par mail leszinzinsdubitume@gmail.com

14. CHARTE SANITAIRE :

REGLEMENT DE LA 29^{ème} BOUCLE DES COTEAUX

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement La Boucle des Coteaux, je m'engage à :

- I. Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- II. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Courir en respectant la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants.
 - Ne pas cracher au sol.
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle au niveau des ravitaillements.
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique. > Respecter et laisser les lieux publics propres.
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).
- III. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- IV. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- V. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- VI. Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- VII. Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- VIII. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- IX. PASS SANITAIRE – obligatoire pour tous les coureurs sauf les mineurs. Il dispense du port du masque mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Pour la sécurité de tous nous vous demandons de bien vouloir stationner vos véhicules sur le parking du stade